

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 août 2014
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BRUNELLE Réal, représentant de Bromont
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
DUCHARME Jacques, maire de Frelighsburg
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LEVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d' Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Place aux jeunes – Invitation à la fête des nouveaux résidents et au 5 à 7 du 23 octobre
4. Adoption du procès-verbal du 17 juin 2014
5. Actualités du CLD (Pierre Genesse)
 - 5.1. Bourse à la relève agricole 5^e édition
 - 5.2. Invitation à la Journée Focus Agro 2014
6. Autorisation du 1^{er} versement au CLD de la subvention du MEIE au montant de 322 689 \$
7. Rapport du comité d'aménagement du 13 août :
 - 7.1. RÉGES
 - 7.2. Projet de caractérisation hydrologique du territoire de la MRC Brome-Missisquoi – L'IRDA
 - 7.3. Demande d'abolition de la zone d'intervention spéciale de la MRC Brome-Missisquoi – Inondation dans le bassin du lac Champlain
 - 7.4. PIIRL – Détermination du 20-25% des routes stratégiques
 - 7.5. Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat : demande au gouvernement pour l'injection de fonds
 - 7.6. Certificats de conformité :
 - 7.6.1. Résolution PP-07- Ville de Bromont (*PPCMOI - conforme*)
 - 7.6.2. Résolution PP-08- Ville de Bromont (*PPCMOI - conforme*)
 - 7.6.3. Règlement 2014-04-362- Muniaplité de Sainte-Sabine (*zonage - conforme*)
 - 7.6.4. Règlement 1811- Ville de Cowansville (*zonage - conforme*)
 - 7.6.5. Règlement 876-78-2014- Ville de Bromont (*zonage - conforme*)
8. Travaux de cours d'eau : octroi du contrat pour l'aménagement du Ruisseau Cold, Ville de Lac-Brome
9. Suivi sur les travaux de révision du schéma incendie
10. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 25 juin
11. Approbation du projet d'entente spécifique régionale en immigration
12. Rapport du comité administratif du 2 juillet :
 - 12.1. Comptes à payer au 1^{er} juillet 2014
13. Rapport du comité administratif du 5 août :
 - 13.1. Présentation du rapport sommaire des revenus et dépenses au 30 juin 2014
 - 13.2. Comptes à payer au 4 août 2014
 - 13.3. Pacte rural 3^e génération – agents ruraux et l'agro-alimentaire : demande au CLD

14. Remboursement des frais de la MRC par une municipalité fautive quant à l'application d'un règlement régional ou d'un manquement à ses responsabilités
15. Avis au Ministre concernant le report au 15 octobre pour le dépôt des rôles d'évaluation d'Abercorn et Brigham
16. Autorisation de détruire des documents conformément au calendrier de conservation de la MRC
17. Congrès de la FQM du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec
18. Demande d'appui à la garderie Les Étincelles
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour août/septembre
20. Correspondance
21. Questions diverses :
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

276-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
 APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le sujet suivant à la suite du point 18 « *Médiation carrières et sablières – mandat à un consultant* » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2014

277-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
 APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

1^{ER} VERSEMENT AU CLD DE LA SUBVENTION DU MEIE

278-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
 APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
 ET RÉSOLU**

D'autoriser le versement de la première tranche de la subvention du ministère de l'Économie, Innovation et Exportations (MEIE) au CLD au montant de 322 689 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

SUIVI DU DOSSIER : RÉGES

Monsieur Dorion fait un bref compte-rendu aux maires de la consultation publique concernant le RÉGES ayant eu lieu la veille. Les principales dispositions ont été présentées aux citoyens (environ 70) et tous s'entendent sur la nécessité de mieux gérer les eaux de surface. La grande majorité des intervenants a félicité la MRC pour ce plan même si certains ont demandé d'aller plus loin tandis que d'autres ont émis des réserves sur les moyens proposés.

Le 9 octobre prochain, les maires auront à décider notamment sur la forme que prendra le RÉGES ainsi que sur son mode d'application et de mise en œuvre. En guise de préparation à cette rencontre, Monsieur Dorion remettra aux maires à la prochaine séance du conseil le 16 septembre prochain:

- Le compte rendu de toutes les consultations sur le RÉGES (ex. : UPA, entrepreneurs, promoteurs, population, etc.);
- Le rapport des agents de bandes riveraines pour l'été 2014;
- La version préliminaire du RÉGES (règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface)

PROJET DE CARACTÉRISATION HYDROLOGIQUE DU TERRITOIRE AVEC L'IRDA

279-0814

CONSIDÉRANT que l'IRDA (*Institut de recherche et de développement en agroenvironnement*) propose de mener, sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, un projet de caractérisation du territoire au plan hydrologique à l'échelle des bassins et sous-bassins versants;

CONSIDÉRANT que ce projet de caractérisation permettra de déterminer notamment les inclinaisons de pentes, les parcours de l'eau, la capacité d'infiltration et l'érodabilité des sols, les hauteurs d'eau exportées, les hauteurs de ruissellement ainsi que les exportations de sédiments susceptibles d'être exportées annuellement;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'analyser les impacts de changement de vocation du territoire et assurera une meilleure gestion des infrastructures et des projets de développement;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est entièrement assimilé par les fonds du pacte rural octroyés au RÉGES;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'octroyer le mandat de caractérisation hydrologique du territoire de Brome-Missisquoi à l'IRDA pour un montant de 5 000 \$, plus les taxes si applicables, et d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général à signer le contrat à cet effet et à apporter toute modification mineure essentielle à la conclusion du mandat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DEMANDE D'ABOLITION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI – INONDATION DANS LE BASSIN DU LAC CHAMPLAIN

280-0814

CONSIDÉRANT les inondations ayant eu lieu au cours du printemps 2011;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, le 21 septembre 2011, le Décret 964-2011 intitulé « *Municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville – Déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire* »;

CONSIDÉRANT que ce décret établit une zone d'intervention spéciale (ZIS);

CONSIDÉRANT que l'application des dispositions particulières relatives à la zone d'intervention spéciale n'a pas d'échéance;

CONSIDÉRANT qu'une période d'un an a été accordée aux sinistrés pour la reconstruction;

CONSIDÉRANT que ce délai est échu depuis un an et demi;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque de l'adoption du décret, les MRC concernées ont demandé de fixer une date de caducité de la ZIS;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire d'alors, monsieur Laurent Lessard, a plutôt invité les MRC concernées par ce décret à solliciter ultérieurement l'abolition de la zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT que la ZIS n'a plus sa raison d'être et doit maintenant laisser libre cours aux outils d'urbanisme et de planification du territoire des municipalités et MRC afin d'éviter de maintenir des ambiguïtés réglementaires en zone inondable;

CONSIDÉRANT que la MRC Le Haut-Richelieu abonde dans le même sens conformément à sa résolution numéro 13596-14;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de procéder à l'abolition de la zone d'intervention spéciale (ZIS) décrétée suite aux inondations de 2011 et de toutes normes y reliées.

D'acheminer également la présente à la MRC Le Haut-Richelieu.

ADOPTÉ

PIIRL – DÉTERMINATION DES ROUTES STRATÉGIQUES MUNICIPALES

Monsieur Dorion informe le conseil que le groupe *SMi* a terminé le rapport d'analyse des 20 à 25 % des routes stratégiques municipales situées sur le territoire de la MRC. Ledit rapport sera envoyé demain aux maires et directeurs généraux aux fins de validation. Chacune des municipalités devra valider les routes stratégiques proposées d'ici au 19 septembre. Tous les commentaires et recommandations des municipalités seront compilés par la MRC en vue de la prochaine étape qui consistera à un appel d'offres pour le diagnostic et le plan correctif des routes stratégiques.

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR L'INJECTION DE FONDS**

281-0814

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) des programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la SHQ a amorcé, il y a plusieurs mois, une réflexion pour améliorer la livraison de ces programmes;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'exercice financier du gouvernement le 31 mars 2014 aucun budget n'a été alloué dans les différents programmes de la SHQ;

CONSIDÉRANT que ces différents programmes permettent notamment de venir en aide aux personnes à mobilité restreinte;

CONSIDÉRANT que ces programmes s'adressent à des citoyens les moins bien nantis de notre société et qui peinent souvent à maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que ces programmes incitent des personnes plus âgées à demeurer plus longtemps dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires sont en attente de pouvoir réaliser des travaux qui sont importants et n'ont pas toutes les ressources financières pour assumer la totalité de l'investissement;

CONSIDÉRANT la nécessité que de nouveaux budgets soient consentis dans les meilleurs délais afin que les travaux soient réalisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU**

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat de la SHQ.

D'acheminer la présente au Premier ministre monsieur Philippe Couillard et au ministre et député de Brome-Missisquoi, monsieur Pierre Paradis, ainsi qu'aux deux unions municipales (UMQ et FQM) et à la MRC Lac-St-Jean-Est.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉOLUTION PP-07 - VILLE DE BROMONT

282-0814

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 août 2014 la résolution PP-07;

CONSIDÉRANT que cette résolution fut adoptée en vertu du règlement sur les PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'une nano-brasserie au 386 chemin de Lotbinière en exigeant des conditions notamment sur le bâtiment accessoire, l'entreposage extérieur, en interdisant la vente au détail et au public ainsi que l'affichage et en exigeant qu'il n'y ait pas de contraintes de bruit, odeur, poussières.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution PP-07 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉOLUTION PP-08 - VILLE DE BROMONT

283-0814

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 juillet 2014 la résolution PP-08;

CONSIDÉRANT que cette résolution fut adoptée en vertu du règlement sur les PPCMOI afin de permettre à certaines conditions la vente de motos et la pose de pièces de motos en plus des usages déjà autorisés dans l'immeuble situé au 1222 rue Shefford.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution PP-08 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2014-04-362 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

284-0814

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine a transmis le 7 juillet 2014 à la MRC le règlement numéro 2014-04-362;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2007-07 291 vise à:

- Modifier la grille des usages et des normes pour la zone R1-11 afin que la hauteur maximale pour les bâtiments principaux soit de 10 mètres.
- Modifier la grille des usages et des normes pour la zone Mix-03 afin d'y permettre l'usage multifamilial (max. 4 logements).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 2014-04-362 de la Municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1811 - VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 14 juillet 2014 le règlement 1811;

285-0814

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 1510 en remplaçant la grille des spécifications des constructions et des usages permis dans la zone Cbb-3 en y autorisant la classe d'usage Banque, caisse - C34 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1811 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 876-78-2014 - VILLE DE BROMONT

286-0814

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 11 août 2014 son règlement 876-78-2014 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 876-2003 vise à:

- Modifier les limites des zones C04-406 et H04-407 et la création de la zone H04-407-1;
- Ajouter une grille des spécifications pour la zone H04-407-1 pour y permettre du multifamilial isolé;
- Modifier la grille des spécifications pour la zone C04-406 en retirant la catégorie d'usage récréation de grande surface (r1);
- Ajouter des dispositions exigées dans la zone H04-407-1 concernant l'implantation et l'architecture des bâtiments, les espaces de stationnement, le déboisement, le nombre de piscines, l'enfouissement des fils et les zones tampons.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 876-78-2014 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**AUTORISATION D'OCTROYER LE MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU
RUISSEAU COLD À LA VILLE DE LAC-BROME**

287-0814

CONSIDÉRANT que le lancement de l'appel d'offres par invitation pour l'aménagement du Ruisseau Cold à la ville de Lac-Brome a eu lieu le 7 août dernier ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été déposées et ont été ouvertes le 19 août 2014 ;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour l'aménagement du Ruisseau Cold au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *Excavation C.M.R.* au montant de 66 452,68 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

APPROBATION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE RÉGIONALE EN IMMIGRATION

288-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser Monsieur Arthur Fauteux à signer l'Entente spécifique régionale en immigration 2014-2018 avec la CRÉ Montérégie Est et d'autoriser le versement de 2 500 \$ par an pour 4 ans.

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER

289-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Cyr, Claude (programme PAD)	16 000,00 \$
Trépanier, Patrick (programme PAD)	16 000,00 \$
ALPG Consultants inc. (travaux rivière Sud-Ouest br 9 & 14)	17 838,28 \$
Sous-total	49 838,28 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE DES
REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2014**

Monsieur Robert Desmarais présente aux maires le rapport sommaire par activité des revenus et dépenses de la MRC Brome-Missisquoi au 30 juin 2014.

COMPTES À PAYER

290-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Commission Scolaire Val-des-Cerfs(JMBM:ressources professionnelles 2013-2014)	10 526,82 \$
Larose, Benoit (programme PAD)	16 000,00 \$
Peluchon, Emmanuel (programme Réno Village)	10 000,00 \$
Pépinière Vert Forêt (achat d'arbustes pour la pépinière)	9 876,35 \$
Sous-total	46 403,17 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**PACTE RURAL 3^e GÉNÉRATION
AGENTS RURAUX ET L'AGROALIMENTAIRE : DEMANDE AU CLD**

291-0814

CONSIDÉRANT les nouvelles tâches définies par le gouvernement dans le cadre du nouveau Pacte rural auxquelles doivent satisfaire les agents de développement rural;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De demander l'avis du conseil d'administration du CLD concernant:

- (i) La possibilité que la MRC procède à l'embauche des agents de développement rural à compter du 1^{er} janvier 2015.
- (ii) Son rôle, à compter de 2015, dans le développement agroalimentaire sur le territoire de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA MRC PAR UNE MUNICIPALITÉ FAUTIVE
QUANT À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT RÉGIONAL OU D'UN MANQUEMENT
À SES RESPONSABILITÉS**

292-0814

CONSIDÉRANT que la MRC adopte des règlements régionaux et délègue l'application de ceux-ci aux municipalités locales, tel que statué par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT que la MRC fut mise en cause ou codéfenderesse dans des dossiers où une municipalité locale a été fautive quant à l'application réglementaire ou en raison d'un manquement à ses responsabilités légales engageant ainsi des frais importants pour la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC n'aurait pas été mise en cause ou codéfenderesse si la municipalité locale n'avait pas commis de faute quant à l'application d'un règlement régional ou si elle n'avait pas erré quant à ses responsabilités légales, notamment quant au délai légal de conformité régionale au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le comité d'aménagement est d'avis qu'il soit injuste que les frais engagés par la MRC dus à la faute d'une municipalité ou d'un manquement à ses responsabilités soient à la charge de l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT que le service de gestion du territoire de la MRC mettra en œuvre une procédure de suivi de la conformité lorsque les délais légaux seront échus et qu'un délai supplémentaire n'aura pas été octroyé par l'autorité gouvernementale compétente.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU**

De convenir du principe suivant : le conseil de la MRC demandera à la municipalité fautive le remboursement des frais engagés par la MRC en raison d'une faute commise par ladite municipalité quant à l'application d'un règlement régional ou quant à un manquement au niveau de ses responsabilités légales conditionnelle aux balises d'application.

De mandater le comité consultatif d'aménagement de formuler des recommandations au conseil concernant les modalités d'application.

ADOPTÉ

**AVIS AU MAMOT CONCERNANT UN REPORT DE DÉPÔT DES RÔLES
D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS D'ABERCORN ET BRIGHAM**

293-0814

CONSIDÉRANT que l'organisme municipal responsable de l'évaluation ne pourra déposer les rôles des municipalités d'Abercorn et de Brigham avant le 16 septembre 2014, tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT que la loi sur la fiscalité municipale permet de reporter le délai de dépôt du rôle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'évaluateur de déposer le rôle de l'évaluation foncière des municipalités d'Abercorn et de Brigham 2015-2017 au plus tard le 15 octobre 2014 et d'en informer, dans les meilleurs délais, le ministre responsable, le tout conformément à l'article 71 de la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE DÉTRUIRE DES DOCUMENTS

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

294-0814

D'autoriser la destruction des documents contenus dans la liste produite par Monsieur Dominic Boisvert, archiviste, datée du 20 juin 2014 et déposée séance tenante, le tout conformément au calendrier de conservation des documents de la MRC.

ADOPTÉ

APPUI À LA GARDERIE LES ÉTINCELLES : DEMANDE DE RECONNAISSANCE À TITRE DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE À CONTRIBUTION RÉDUITE

295-0814

CONSIDÉRANT que la Garderie les Étincelles a une capacité d'accueillir plus de 80 enfants dans leur nouvel établissement construit en 2010;

CONSIDÉRANT que les locaux sont aménagés de façon à répondre aux besoins de mouvement et d'activité ainsi qu'aux besoins de repos et de calme de l'enfant;

CONSIDÉRANT que la Garderie les Étincelles est située au cœur d'un quartier résidentiel où résident de nombreuses jeunes familles;

CONSIDÉRANT que la ministre de la Famille a annoncé la création de places additionnelles à contribution réduite dans le réseau des services de garde éducatifs du Québec;

CONSIDÉRANT que la Garderie les Étincelles ne sera pas reconnue à titre de Centre de la petite enfance (CPE) à contribution réduite avant 2018-2019 selon la programmation gouvernementale;

CONSIDÉRANT que la situation financière actuelle de la Garderie les Étincelles la contraindra à fermer ses portes, selon elle, si elle n'est pas intégrée, à court terme, au réseau des CPE à contribution réduite;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

De demander à madame Francine Charbonneau, ministre de la Famille, d'autoriser et d'accélérer l'intégration de la Garderie les Étincelles à titre de Centre de la petite enfance à contribution réduite dans le réseau des services de garde éducatifs du Québec compte tenu des besoins importants à cet égard dans ce quartier familial de la ville de Cowansville.

D'acheminer la présente à notre ministre et député, monsieur Pierre Paradis, ainsi qu'à la Garderie les Étincelles.

ADOPTÉ

MÉDIATION CARRIÈRES ET SABLIERE – MANDAT À UN CONSULTANT

296-0814

CONSIDÉRANT que lors de la dernière séance de médiation le 13 mai entre les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, cette dernière a présenté une proposition de partage pour les redevances provenant de l'exploitation de sites de carrières / sablières des municipalités limitrophes aux deux territoires, basée sur une étude de la firme Dessau;

CONSIDÉRANT la pertinence de produire une contre-expertise par une firme d'ingénierie reconnue;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU**

D'octroyer un mandat initial à la firme WSP d'un maximum de 2 000 \$ afin d'étudier la proposition déposée par la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre du partage des droits (redevances) provenant de l'exploitation de sites de carrières et sablières limitrophes aux territoires des deux MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

LEVÉE DE LA SÉANCE

297-0814

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.